

MIEUX COMPRENDRE VOS REMBOURSEMENTS SANTÉ :

Evaluer son niveau de remboursement en fonction de sa garantie et son éventuel reste à charge n'est pas évident dans un système de santé complexe. Pour vous permettre d'y voir plus clair, **KLESIA Prévoyance** met à votre disposition des exemples de remboursements concrets sur les postes de soins les plus courants. **KLESIA Prévoyance** s'engage ainsi à faciliter votre parcours de soins, au quotidien !

KLESIA Prévoyance
Institution de prévoyance régie par le Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 4, rue Georges Picquart 75017 Paris. Agissant sous l'autorité de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Exemples de remboursements pour la garantie : BASE PHARMA NON CADRE RG pour l'année 2020

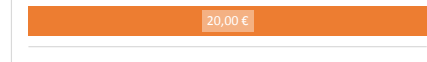
* La mention "équipement 100% santé" est laissée au libre choix de l'organisme pour 2020 étant rappelé que le remboursement obligatoire de ces équipements de classe I dits équipements 100% santé en audiologie n'interviendra qu'à partir de 2021 dans le cadre des contrats responsables.
** DPTAM : Dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée : contrats mis en place entre l'Assurance maladie et les syndicats de médecins dans lesquels les médecins adhérents s'engagent notamment à limiter leurs dépassements d'honoraires : OPTAM (option pratique tarifaire maîtrisée) ou OPTAM-CO (option pratique tarifaire maîtrisée chirurgie et obstétrique).



Hospitalisation

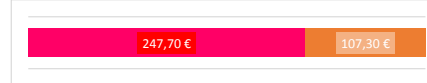
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER EN COURT SEJOUR

MONTANT TOTAL DE **20** EUROS (Tarif réglementaire)



HONORAIRES DU CHIRURGIEN AVEC DÉPASSEMENT D'HONORAIRES MAÎTRISÉS (ADHÉRENT À UN DPTAM : L'OPTAM OU L'OPTAM-CO) POUR UNE OPÉRATION CHIRURGICALE DE LA CATARACTE**

MONTANT TOTAL DE **355** EUROS (Prix moyen national de l'acte)



HONORAIRES DU CHIRURGIEN AVEC DÉPASSEMENT D'HONORAIRES LIBRES (NON ADHÉRENT À UN DPTAM : L'OPTAM OU L'OPTAM-CO) POUR UNE OPÉRATION CHIRURGICALE DE LA CATARACTE**

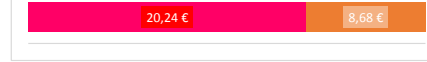
MONTANT TOTAL DE **431** EUROS (Prix moyen national de l'acte)



Dentaire

DÉTARTRAGE

MONTANT TOTAL DE **28,92** EUROS (Tarif conventionnel)



COURONNE CÉRAMO-METALLIQUE SUR INCISIVES, CANINES ET PREMIÈRES PRÉMO LAIRES (PROTHÈSE 100% SANTÉ)

MONTANT TOTAL DE **500** EUROS (Honoraires limite de facturation)



COURONNE CÉRAMO-METALLIQUE SUR DEUXIÈMES PRÉMO LAIRES

MONTANT TOTAL DE **538,70** EUROS (Prix moyen national de l'acte)



COURONNE CÉRAMO-METALLIQUE SUR MO LAIRES

MONTANT TOTAL DE **538,70** EUROS (Prix moyen national de l'acte)



Optique

ÉQUIPEMENT OPTIQUE DE CLASSE A (MONTURE + VERRES) DE VERRES UNIFOCAUX (ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ)

MONTANT TOTAL DE **125** EUROS (Prix limite de vente)



ÉQUIPEMENT OPTIQUE DE CLASSE B (MONTURE + VERRES) DE VERRES UNIFOCAUX
MONTURE PRIX MOYEN = 145 €
VERRES UNIFOCAUX PRIX MOYEN PAR VERRE : 100 €

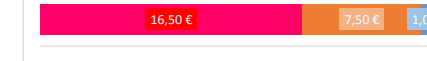
MONTANT TOTAL DE **345** EUROS (Prix moyen national de l'acte)



Soins courants

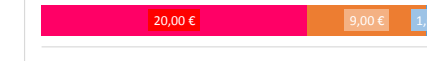
CONSULTATION D'UN MÉDECIN TRAITANT GÉNÉRALISTE SANS DÉPASSEMENT D'HONORAIRES

MONTANT TOTAL DE **25** EUROS (Tarif conventionnel)



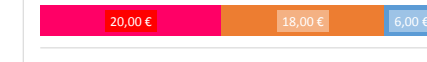
CONSULTATION D'UN MÉDECIN SPÉCIALISTE EN GYNÉCOLOGIE SANS DÉPASSEMENT D'HONORAIRES

MONTANT TOTAL DE **30** EUROS (Tarif conventionnel)



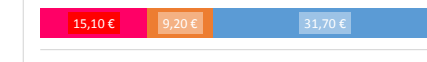
CONSULTATION D'UN MÉDECIN SPÉCIALISTE EN GYNÉCOLOGIE AVEC DÉPASSEMENT D'HONORAIRES MAÎTRISÉS (ADHÉRENT À UN DPTAM : L'OPTAM OU L'OPTAM-CO)**

MONTANT TOTAL DE **44** EUROS (Prix moyen national de l'acte)



CONSULTATION D'UN MÉDECIN SPÉCIALISTE EN GYNÉCOLOGIE AVEC DÉPASSEMENT D'HONORAIRES LIBRES (NON ADHÉRENT À UN DPTAM : L'OPTAM OU L'OPTAM-CO)**

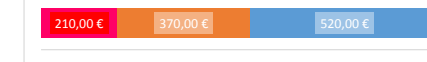
MONTANT TOTAL DE **56** EUROS (Prix moyen national de l'acte)



Aides auditives

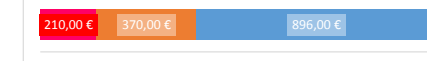
AIDE AUDITIVE DE CLASSE 1 PAR OREILLE (ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ)*

MONTANT TOTAL DE **1100** EUROS (Prix limite de vente)



AIDE AUDITIVE DE CLASSE 2 PAR OREILLE

MONTANT TOTAL DE **1476** EUROS (Prix moyen national de l'acte)



REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE



REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE



RESTE A CHARGE